

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking public paysager aérien de 83 places, rue Gimel, Cournon-d'Auvergne

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Cournon-d'Auvergne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bertrand PASCUTO, maire

RCS / SIRET

2 1 6 | 3 0 1 | 2 4 2 | 0 0 0 | 1 4

Forme juridique

commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a - aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus.	Aménagement d'un parking public aérien de 83 unités sur une emprise de 3461 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'étend sur une superficie de 3461 m<sup>2</sup>, réparti de la manière suivante :

- parcelle BW 527 (1500 m<sup>2</sup>), parcelle végétale en friche ;
- parcelle BW 218 (829 m<sup>2</sup>), parcelle nue en friche ;
- rue Gimel : séquence partie haute - 356 m<sup>2</sup> (voirie en enrobé)
- parcelles 410/220/223, surface parvis du Crédit Agricole jusqu'en pied de façade / parcelles BW 409/221/222 : 727 m<sup>2</sup>

Le programme des travaux consiste à :

- aménager 82 unités dont 3 places PMR ;
- moyenne d'un arbre pour 3 à 4 voitures ;
- arasement ou préservation de mur rue Gimel (selon avis ABF) ;
- construction d'un mur de clôture de 2,20 m entre les parcelles BW527/218 et BW 528 ;
- démolition des murs existants entre BW527 et BW 218 ; entre BW18 et parvis du Crédit Agricole ;
- la gestion intégrée des eaux pluviales définira la morphologie du parking paysager en vue d'assurer l'infiltration des eaux de ruissellement par une approche paysagère et équipement à ciel ouvert entre les alignements de voiture et interfaces parking.
- Assurer la continuité paysagère et écologique entre le Cornonet-la Place et les coteaux.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'opération Zac République, l'aménagement du parking Gimel permettra le report du stationnement de l'actuelle place Joseph Gardet durant toute sa phase travaux et à terme à la réception de la future place de la République.

Le projet vise les objectifs suivants :

- maintenir un espace ouvert et paysager ;
- penser la relation entre la rue Gimel et l'aménagement paysager du parking (relations spatiales, paysagères, hydrologie, cheminements piétons...);
- application des principes intégrés de l'urbanisme sur l'emprise totale y compris l'interface rue Gimel/Parking en vue de développer un espace multifonctionnel : gestion des eaux pluviales, TVB ;
- conformément aux objectifs environnementaux du PADD (PLU révisé 2018) : renforcer les continuités écologiques et paysagères sur un axe le Nord/Sud - entre la plaine et le secteur des coteaux - entre la future place de la République, le parking Gimel et le Vieux-Bourg.

Ainsi, le concept du parking confortera le principe de "nature en ville" en appliquant également l'utilisation des essences locales et rustiques, résistantes au gel et à la sécheresse. Par ailleurs, plus de 50% de l'emprise sera perméable, et composée par une trame paysagère articulant des arbres thermophiles (chêne pubescent, orme champêtre...), arbustes (amandier, prunier sainte Lucie ...) et des haies composites favorisant le refuge et préservant de l'avifaune et entomofaune.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Actuellement une dizaine d'arbres et arbustes sont présents sur la parcelles BW 527. Un arbre haute futaie sera conservé. La plantation de 20 à 30 arbres sur l'emprise totale du parking et interface rue Gimel/Parking, renforcée par la plantation des haies composites, compensera la perte des arbres et arbustes existants.

Le démarrage des travaux est prévue au 1er trimestre 2021 : cela anticipera la préservation des périodes de nidification de l'avifaune. *Jérôme 2021*

L'aménagement des équipements hydrauliques seront principalement réalisés sous forme de noues paysagères entre les alignements de voitures, et de haies composites sur les interfaces parking/rue et parking/mur. Des "micro-stockages" des eaux pluviales seront réalisés permettant ainsi un aménagement en "zéro rejet" et en évitant le "tout tuyau". Les places de stationnement seront réalisées en pavé avec joint drainant sur une épaisseur de couche filtrante suffisante.

Le périmètre du parking sera conçu par des découpages très fins en sous-bassin-versant (SBV) qui rendront possible l'évapotranspiration et infiltration avec alimentation des dispositifs par simple ruissellement.

Le mur Nord (rue sous les Granges) sera arasé à 1m20 de manière à créer 2 à 3 fenêtres sur le paysage.

Le mur rue Gimel sera soit arasé ou préservé selon les prescriptions de l'ABF.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès piéton et PMR sera possible par le parvis du Crédit Agricole et l'Avenue de la République (RD212) et rue Gimel.

Les accès voitures seront assurés par un système d'allées parallèles permettant de composer le parking en absorbant sa pente : des allées est-ouest parallèles dont l'accès depuis la rue Gimel est à la fois une entrée et une sortie.

Il ne sera pas réalisé "1 entrée" et "1 sortie" ce qui entraînerait l'implantation d'une boucle au sein du parking : sur la base d'une emprise de de 5 à 6 m et avec la circulation, 14 places seront perdues.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménagement - création d'un parking public de plus de 50 unités.

art. R.481-19-j du Code de l'Urbanisme

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie d'emprise du projet	3461 m <sup>2</sup>
Périmètre d'intervention prioritaire (BW527/218 + rue Gimel partie haute)	2666 m <sup>2</sup>
Extension sud (parvis Crédit Agricole)	727 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

rue Gimel - RD212  
63 804 Cournon-d'Auvergne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 11' 96" E Lat. 45° 74' 03" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Cournon-d'Auvergne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de l'agglomération clermontoise arrêté préfectoral de classement sonore du 9 janvier 2014 concernant la RD 212 (catégorie 3) et la RD 8 (catégories 4 et 5)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre des abords de l'église Saint Martin classée Monument Historique par arrêté préfectoral du 14/09/1912

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque de terrain prescrit par arrêté préfectoral du 28 novembre 2003 Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du bassin de l'Auzon approuvé par arrêté préfectoral du 09 mai 2007 Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val d'Allier Clermontois approuvé par arrêté préfectoral du 4 novembre 2011 Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de l'agglomération clermontoise approuvé par arrêté préfectoral du 08 juillet 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	Oui	Non	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 8301035 Vallées et coteaux xerothermiques des Couzes et Limagne situé à environ 1,1 km du projet FR 8301038 - Val d'Allier situé à 1,4 km du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre de 500 m MH église Saint Martin

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle BW 527 présente un couvert végétal, une trame arbustive et un arbre haute tige intéressant pour l'avifaune et entomofaune local. Cependant, les terrains étaient exploités sous forme de maraichers.  La parcelle BW 218 est un terrain nu sans couvert végétal avec présence de cavités souterraines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle BW 527. Cependant, des mesures compensatoires seront réalisés à travers les principes de "nature en ville" : parking aérien paysagers avec la plantation de plus de 20 arbres haute tige / trame arbustive et haies composites sur les interfaces y compris à travers la gestion intégrée des eaux pluviales.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone d'aléa fort de gonflement rétraction des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un parking de substitution de l'actuelle place Joseph Gardet, l'aménagement ne générera pas de nouveaux trafics mais un déplacement des flux restants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit durant la phase travaux. Le projet est situé dans un site impacté par les nuisances sonores des infrastructures de transport.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances en phase chantier (terrassment, utilisation sur place des mouvements de terres pour les aménagements paysagers, infiltration des eaux pluviales).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage du parking public sera réalisé selon ces principes en vue de contenir et d'ajuster la luminosité globale : - balisages lumineux sur les parcours piéton et interfaces ; - éclairage renforcé sur les PMR (20 lux max) - système de minuterie astronomique intégré au lampadaire du parking permettant d'éteindre et diminuer la luminosité avec le lever et coucher de soleil
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des poussières pour la démolition de 2 murs en parpaing mais sans dégradation de la qualité d'air à l'issue de l'opération.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les surfaces imperméabilisés vont créer un impluvium avec ruissellement des eaux pluviales mais ceux-ci seront infiltrés sur place et couplés à du micro-stockage.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site fera l'objet d'un diagnostic archéologique avec prise en compte des prescriptions de la DRAC AURA. Le projet sera soumis à avis de l'ABF et respect des prescriptions.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuellement en friche permettra un aménagement paysager fort et multifonctionnel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est en lien avec la réalisation du programme des équipements publics de la Zac République.

La Zac a été exemptée d'étude d'impact suite à un examen au cas par cas (arrêté du 23/05/2017).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Cf. "Programme" d'aménagement du Parking Gimel, *sur la base de l'expertise Faune / Elae SHNAO*

- démarrage des travaux l'hiver, janvier ou février, pour réduire l'impact sur l'avifaune

- *conservation des arbres fruitiers présents dans la mesure du possible, début septembre*

- *Réalisation des Travaux à l'automne ou à l'hiver, c'est-à-dire entre début septembre et fin - février afin de préserver l'avifaune nicheuse > février 2021,*

- *Installation d'au moins deux abris à raptores;*

- *Création de parterres de plantes sauvages indigènes et nectarifères;*

- *Installation d'un "hôtel à insectes"*

*> L'expertise Faune / Elae, les recommandations et l'Avis de l'A.F. seront transmis à la maîtrise d'œuvre qui sera opérationnelle en septembre 2020 afin d'appliquer ces principes écologiques dans les Etudes Préliminaires (EP)*

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet applique la totalité des principes de "nature en ville" et des concepts intégrés d'une insertion urbaine durable :

- renforcement des continuités écologiques entre secteur plaine et coteau ;
- aménagement d'une "forêt urbaine" entre le parking paysager - l'esplanade et le parc urbain sud de la Zac ;
- gestion intégrée des eaux pluviales : bandes plantées, talus, noues mis en réseaux pour une gestion globale ; infiltrer et évaporer à l'amont en multipliant les micro-stockages ;
- plantations arbustives, arborées et haies composites sur les interfaces et entre les alignements de voitures ;
- 1 arbres pour 2 à 3 voitures (30 à 40 arbres plantés en fin de chantier) ;
- gestion fine des terrassements et nivellements pour aménager les équipements hydrauliques et paysagers.

*- Compenser les impacts en appliquant le principe de "nature en ville"*

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Programme d'aménagement parking Gimel Plan des préconisations "interfaces" parking/rue Plan masse prescriptif arboré Plan servitude de passage BW 527 <i>« Expertise Faune Flore Société d'Histoire Naturelle Allier &amp; Oubigny 2020</i>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cournon-d'Auvergne

le,

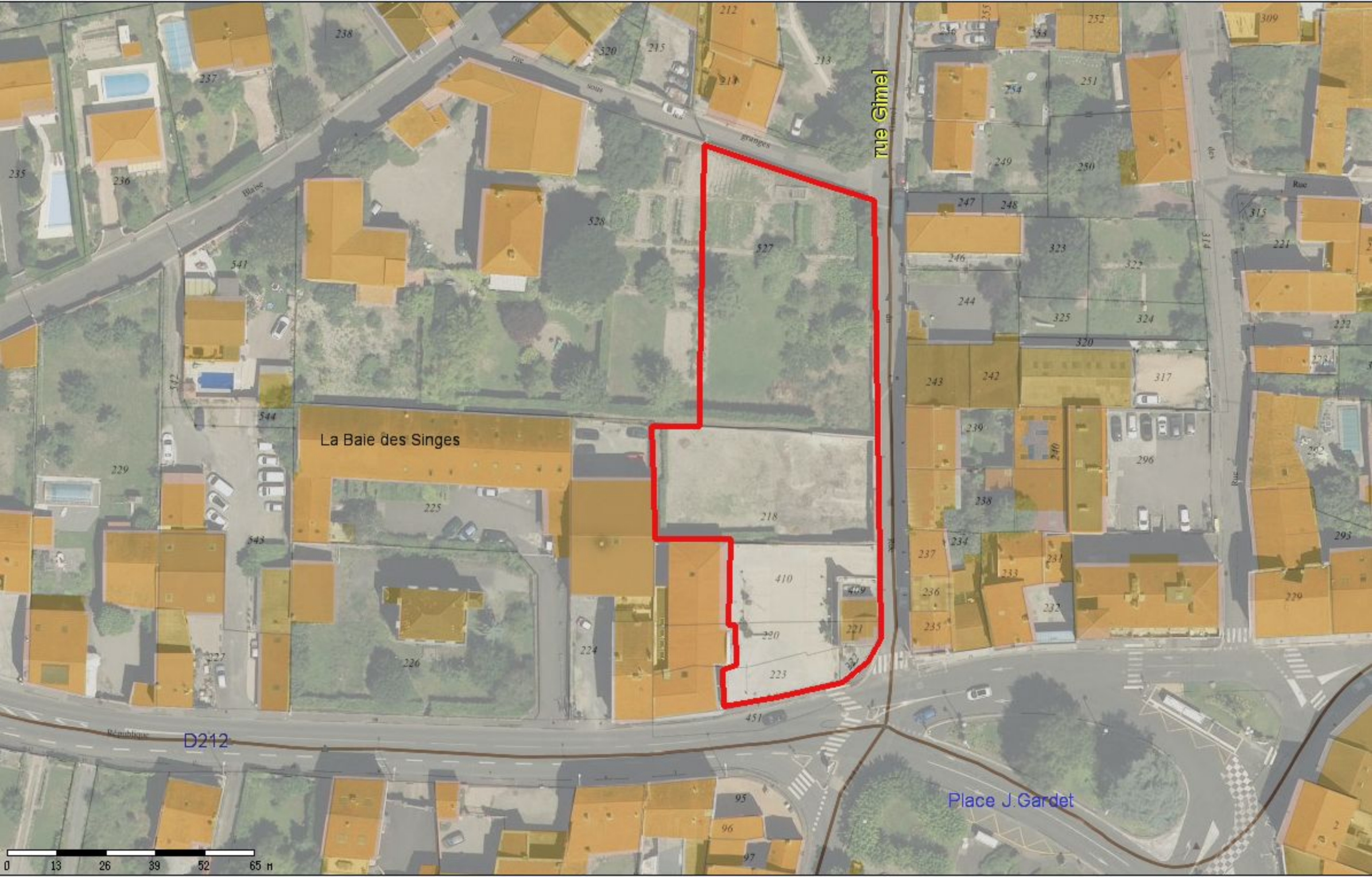
27/01/2020

Signature



*A*

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

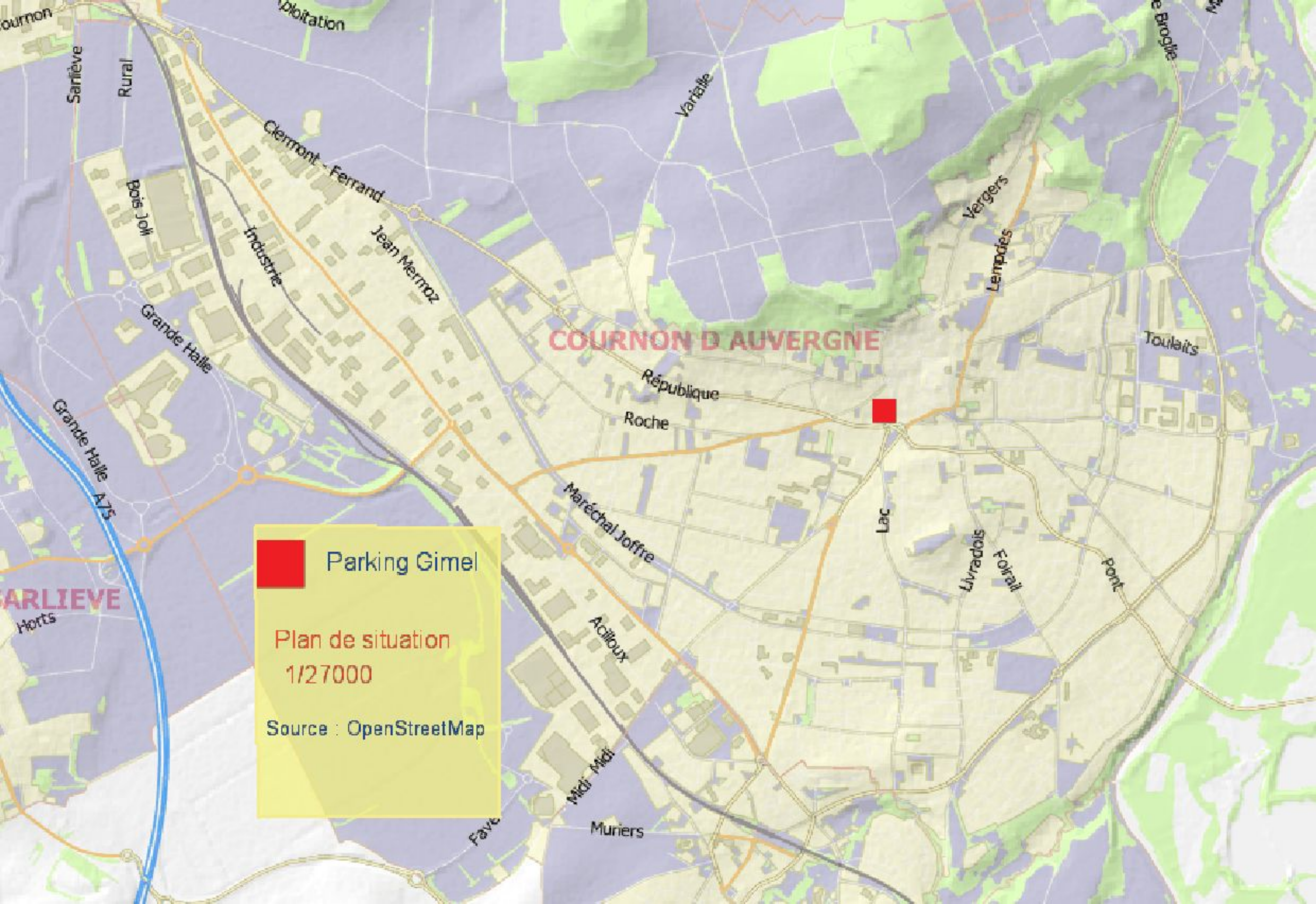


La Baie des Singes

rue Gimel

Place J. Gardet

0 13 26 39 52 65 m



**COURNON D'AUVERGNE**

 Parking Gimel

Plan de situation  
1/27000

Source : OpenStreetMap

## PHOTOS – Parking Gimel - 12/12/2019

**1 – Vue vers le Sud – Parcelle 527**  
**Intersection rue Gimel/rue sous les Granges**

**Bâtiment à droite : parcelle privé 528**  
**> un mur de séparation sera édifié entre le parking et la parcelle 528**



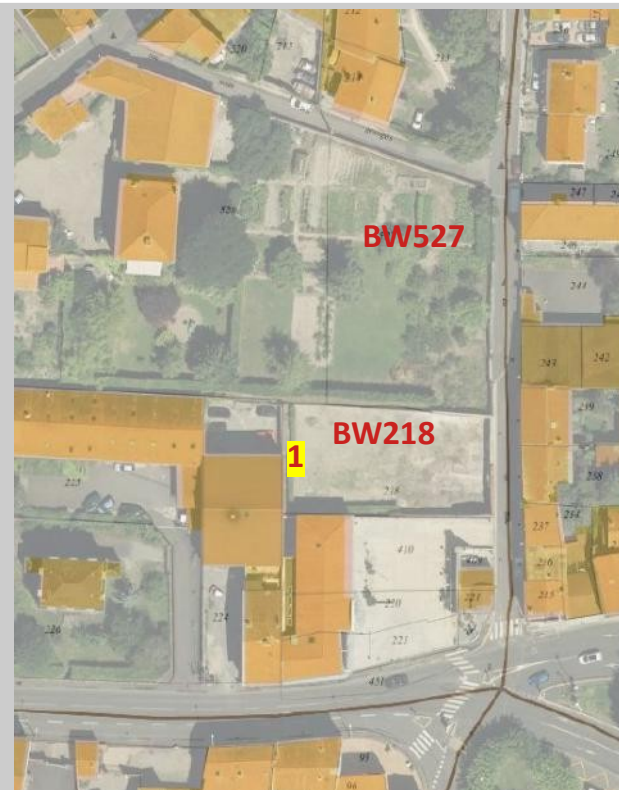
# PHOTOS – Parking Gimel - 12/12/2019

**1 – Vue vers l'Ouest – intérieur Parcelle 527  
rue Gimel**





1 – Vue vers l'est – Parcelle 218 : intérieur et mur de séparation (à gauche) avec BW 527, destiné à être démoli



1 – Fond de Parcelle 218



# PHOTOS – Parking Gimel - 12/12/2019



1 – Rue Gimel



3 – Porte d'entrée parcelle BW 218



2 – mur de séparation entre le parvis du Crédit Agricole et la limite Sud de la Parcelle BW 218.  
> à **démolir** pour permettre l'extension et l'accès PMR.



3 et 4 – parcelle BW 218 – Vues intérieures :  
> à gauche : mur de clôture Crédit Agricole – à **démolir**  
> à droite : mur de clôture avec la parcelle BW 527 - à **démolir**



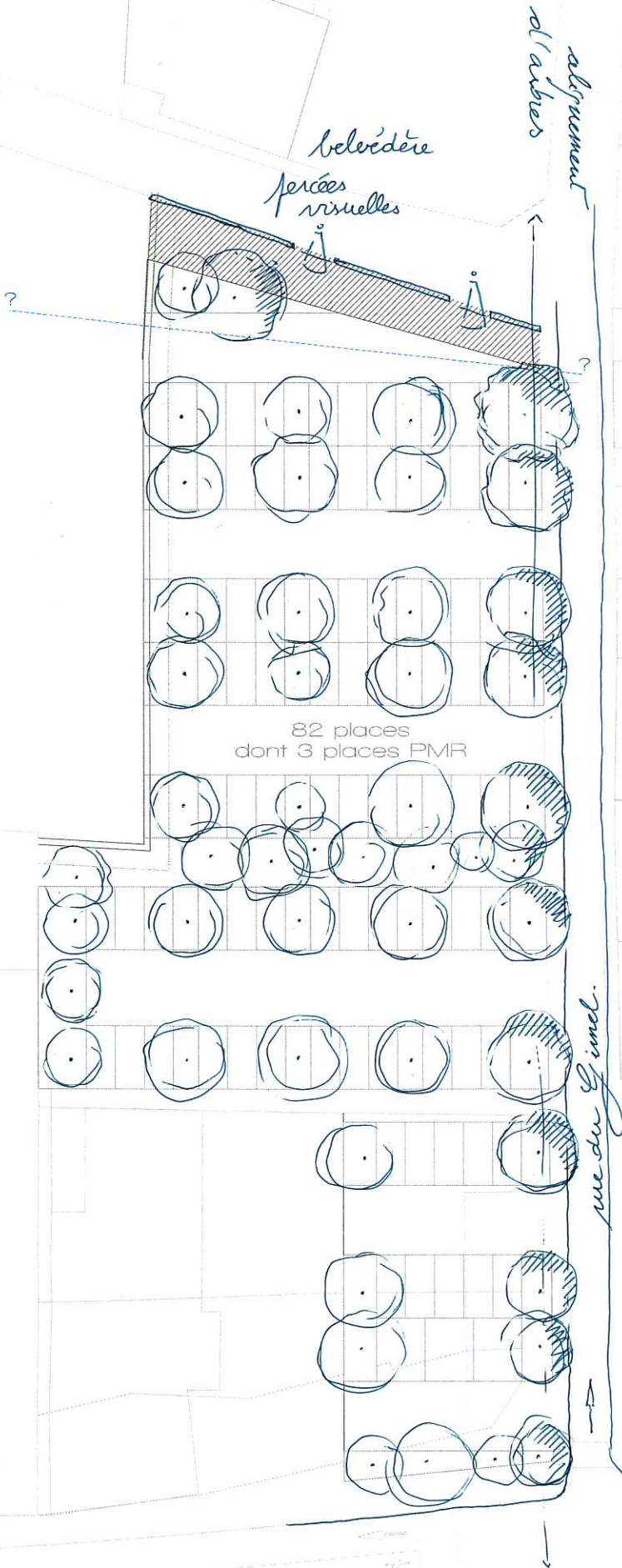
**1 – Rue Gimel : le mur clôture assure une Limite Séparative des parcelles BW 218/527**



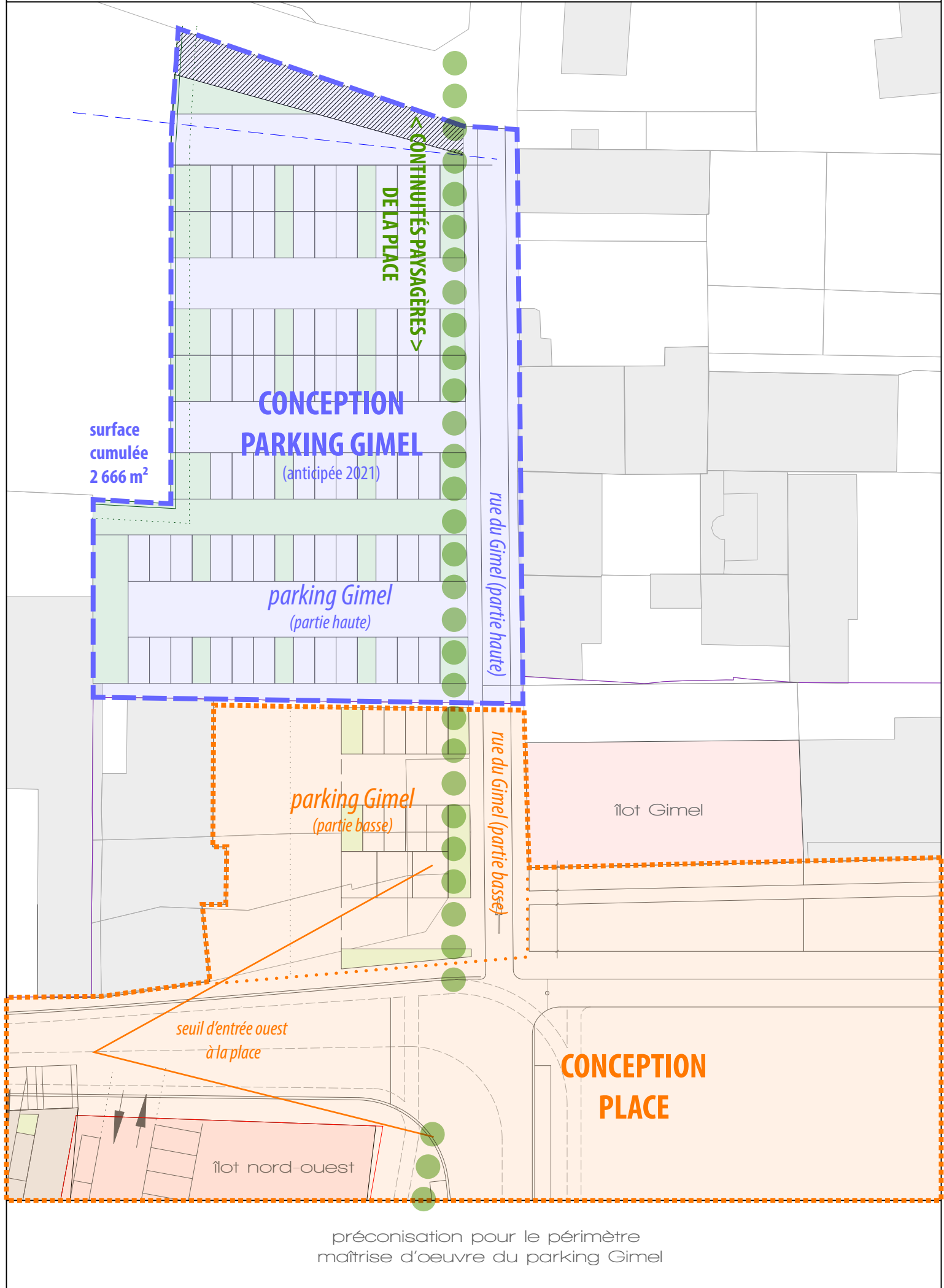
**7 – Limite nord parcelle BW 527**  
> rue sous les Granges  
> mur à conserver selon la Servitude de passage



**5 et 6 – parcelle BW 527 :**  
> à gauche : porte d'entrée  
> à droite : accès piéton



82 places  
dont 3 places PMR  
moyenne de 1 arbre d'ombrage pour 2,3 places



préconisation pour le périmètre maîtrise d'oeuvre du parking Gimel

★ Localisation parking Gimel et Trame arborée du territoire



## Localisation : Zac République, Parking Gimel et structuration paysagère

